



Augmenter la valeur des titres **Edenred Repas**

POURQUOI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la valeur maximale du titre-repas est passée à 10€ par jour. Il s'agit du montant maximal que l'employeur peut offrir à ses collaborateurs par jour presté.

Suivez cette évolution, vous y gagnez fiscalement (4€ seraient dorénavant déductibles si vous octroyez 10€/jour) et humainement : boost de motivation, de rétention, d'engagement et d'attractivité pour vous démarquer de la concurrence.

Faites la différence avec 10€/jour !

COMMENT VOUS Y PRENDRE ?

✓ 1. Adaptez la convention existante

- Suivez l'évolution de votre convention sectorielle qui s'applique via votre commission paritaire
- Modifiez la CCT ou les conventions individuelles avec la nouvelle valeur faciale (ex. : passage de 8 € à 10 €).
- Précisez la répartition des contributions (employeur/salarié).



✓ 2. Informez vos collaborateurs

C'est une belle occasion de renforcer votre lien. Nous vous fournirons un kit de communication prêt à l'emploi et, bien sûr, les informerons nous-mêmes également.

✓ 3. Mettez à jour vos systèmes RH et de paie

✓ 4. Communiquez à votre secrétariat social la nouvelle valeur journalière

✓ 5. Adaptez la valeur lors de votre commande

Modifiez le montant journalier dans le champ « valeur faciale » du fichier de commande ou en ligne.



N'oubliez pas également d'adapter vos offres faites aux candidats, c'est un levier de négociation intéressant.